Acte mis en ligne le : 10/05/2023

Nantes Métropole

Direction Générale de Proximité
Pôle sud-ouest

Décision n° 2023 - 527

Objet : Bouguenais – 80 rue de la commune de Paris 1871– Acquisition et classement dans le domaine public des parcelles cadastrées section AV n°486, AV n°488, AV n°490, AV 491, AV n°493, propriétés du Syndicat des copropriétaires Les Vergers du Prieuré

Réf. : 3.1.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.1.1 a.) portant délégation du Conseil à la Présidente pour réaliser, si le montant du bien est inférieur à 180 000 € HT (ou sa valeur vénale lorsque la transaction se fait à titre gratuit ou à l'euro symbolique, hors indemnités et frais d'acte ou de procédure), toute acquisition immobilière, soit pour le compte de Nantes Métropole, soit pour le compte des communes, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11,4,4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier.

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant l'accord de l'assemblée générale ordinaire du syndicat des copropriétaires Les Vergers du Prieuré en date du 28 avril 2022 pour céder à Nantes Métropole les parcelles cadastrées section AV n°486, AV n°488, AV n°490, AV n°491, AV n°493, à titre gratuit

Considérant l'extrait du plan cadastral en date du 26 janvier 2022 actant le plan de division des parcelles initiales cadastrées section AV n°96, AV n° 326, AV n° 340 et AV n°341.

Considérant que les parcelles cadastrées section AV n°486, AV n°488, AV n°490, AV n°491, AV n°493 sont affectées à l'usage du public car déjà en état de voirie,

Considérant que Nantes Métropole prendra à sa charge les frais notariés,

Décide

Article 1. Bouguenais – 80 rue de la commune de Paris 1871 – Acquisition des parcelles cadastrées section AV n°486, AV n°488, AV n°490, AV n°491, AV n°493 propriétés du syndicat des copropriétaires Les Vergers du Prieuré – surface : 189 m² - prix d'acquisition : à titre gratuit

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230510-2023_527DEC-AU
Date de télétransmission : 10/05/2023
Date de réception préfecture : 10/05/2023

Article 2. Bouguenais – 80 rue de la commune de Paris 1871 – Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées section AV n°486, AV n°488, AV n°490, AV n°491, AV n°493.

Article 3. Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Article 4. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 10 MAI 2023

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :
10 MAI 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230510-2023_527DEC-AU
Date de télétransmission : 10/05/2023
Date de réception préfecture : 10/05/2023